

Conseil communautaire du 27 septembre 2021

Salle des fêtes de Gaja la Selve

Compte rendu de séance

Régis CALMON, Maire de Gaja la Selve, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Il donne ensuite la parole à André Viola, président, qui ouvre la séance. Un point supplémentaire, nécessitant une délibération, est ajouté à l'ordre du jour ; une convention de groupement de commandes pour le recensement complet des voies sur l'ensemble du territoire, leurs classements, et l'obtention de cartographies en vue d'améliorer les interventions et permettre la réalisation d'un futur SIG.

Catherine LASSALLE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil du 22 juin 2021

Le document n'appelle aucune observation de la part des membres de l'assemblée et est donc adopté à l'unanimité.

1- Programme de voirie 2022

Monsieur Francis Andrieu propose la réalisation d'un programme d'investissement s'élevant, pour l'année 2022, à **512 568.69 € T.T.C.**

Le conseil communautaire approuve le dossier présenté en annexe pour un montant total de 512 568.69 € T.T.C, autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention du Département (30 % du montant H.T. du montant retenu) et de l'Etat au travers de la D.E.T.R. (20% du montant H.T. retenu) et à lancer les procédures de marchés relatives à ces opérations et à signer tous documents liés à ces projets.

2- Convention de groupement de commandes pour le recensement complet des voies sur l'ensemble du territoire, leurs classements, et l'obtention de cartographies en vue d'améliorer les interventions et permettre la réalisation d'un futur SIG

Monsieur André Viola propose aux membres du conseil communautaire, la constitution d'un groupement de commandes publiques, entre la communauté de communes Piège Lauragais Malepère et ses communes, en vue de la passation d'une consultation relative à des prestations intellectuelles concernant la réalisation d'un recensement complet des voies sur l'ensemble du territoire, leurs classements, et l'obtention de cartographies en vue d'améliorer les interventions et permettre la réalisation d'un futur SIG.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

Monsieur Francis Andrieu présente l'objectif de ce groupement de commande. Le montant estimé des commandes tous membres confondus sur la durée totale du marché est inférieur à 40 000 € HT.

Le tableau ci-après indique le montant maximum d'engagement pour les membres du groupement.

	BELPECH	BRAM	BREZILHAC	CAHUZAC	CARLIPA	LA CASSAIGNE
Valeur par communes ttc	400€	1 500 €	450 €	100 €	350 €	800 €

	CENNE-MONESTIES	FANJEAUX	FENOUILLET-DU RAZES	FERRAN	FONTERS-DU RAZES	LA FORCE
Valeur par communes ttc	450 €	1 350€	250 €	450 €	500 €	150 €
	GAJA-LA-SELVE	GENERVILLE	HOUNOUX	LAFAGE	LASSERE DE PROUILLE	LAURAC
Valeur par communes ttc	200 €	150 €	500 €	300 €	400 €	300 €
	MOLANDIER	MONTREAL	ORSANS	PEYCHARIC-ET-LE PY	PECH-LUNA	PEIXORA
Valeur par communes ttc	500 €	3200€	650€	50 €	150 €	800 €
	PLAIGNE	PLAVILLA	RIBOUISSE	SAIN - AMANS	SAIN - GAUDERIC	SAIN - JULIEN DE BRIOLA
Valeur par communes ttc	450 €	300 €	400 €	50€	350 €	400 €
	SAIN - SERNIN	VILLASAVARY	VILLAUTOU	VILLENEUVE LES MONTREAL	VILLEPINTE	VILLESISCLE
Valeur par communes ttc	180 €	2050 €	70 €	200 €	750 €	450 €
	VILLESPY	CAZALRENOUX				
Valeur par communes ttc	500 €	300 €				
	COMMUNAUTE DE COMMUNES CCPLM					
Valeur ttc pour la communauté de communes	19 500 €					

Le conseil communautaire approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes publiques, entre la communauté de communes Piège Lauragais Malepère et ses communes membres à savoir les communes de Belpech, Bram, Brézilhac, Cahuzac, Carlipa, La Cassaigne, Cazalrenoux, Cenne-Monestiés, Fanjeaux, Fenouillet-du-Razès, Ferran, Fonters-du-Razès, La Force, Gaja-la-Selve, Generville, Hounoux, Lafage, Lasserre-de-Prouille, Laurac, Molandier, Montréal, Orsans, Pécharic-et-le-Py, Pech-Luna, Pexiora, Plaigne, Plavilla, Ribouisse, Saint-Amans, Saint-Gaudéric, Saint-Julien de Briola, Saint-

Sernin, Villasavary, Villautou, Villeneuve-les-Montréal, Villepinte, Villesisclé, Villespy, en vue de la passation d'une consultation relative à des prestations intellectuelles concernant la réalisation d'un recensement complet des voies sur l'ensemble du territoire, leurs classements, et l'obtention de cartographies en vue d'améliorer les interventions et permettre la réalisation d'un futur SIG, autorise Monsieur le Président de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère ou son représentant, à signer les marchés à intervenir, les conventions, les contrats ou tout document s'y rapportant, dans la stricte limite du montant maximal pour chaque membre, dit que pour la communauté de communes Piège Lauragais Malepère, les crédits sont prévus au budget principal 2021 au chapitre 011.

3- Approbation du rapport annuel sur la qualité des services d'eau et d'assainissement

Monsieur Denis Juin présente le rapport annuel sur la qualité des services eaux et d'assainissement et les deux principaux éléments marquants qui sont un niveau de rendement supérieur aux prévisions pour Cennes Monestiers et des coûts supplémentaires liés à l'envoi des boues en compostage sur Narbonne.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le rapport doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil communautaire adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site « services.eaufrance.fr »

4- Demande de subventions d'investissement eau et assainissement - programme 2022

Vu la proposition de la commission « eau et assainissement » du 20 septembre 2021, Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité d'engager les opérations ci-après et d'autoriser le Président à solliciter les financements des différents partenaires (Etat, agences de l'eau et Département) aux taux indiqués dans les tableaux suivants et à lancer les procédures de marchés relatives aux opérations suivantes :

Assainissement :

Opération	Montant (y compris AMO-MOE)	DETR	Subventions Agences de l'eau	Subventions Département	Montant autofinancement
Schéma directeur – Brézilhac, Carlipa, Fenouillet du Razès, Ferran, La Force, Montréal, Laurac, Villasavary, Villeneuve les Montréal, Villesisclé	343 726 € HT	0	240 608 € (70%)	34 373 € (10%)	68 745 €
Cenne Monestiés – Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement	231 813 € HT	0	162 339 € (70%)	23 191 € (10%)	46 283 €
Belpech – Réhabilitation chasse à augets – STEP Hameau de Marty	8 000 € HT	0	0	0	8 000 €

Villasavary – Travaux de reprise de siphons – Traverse	12 510 € HT	0	0	0	12 510 €
Carlipa – Travaux de reprise des siphons – Circulade + Place Bellevue	34 750 € HT	0	0	0	34 750 €
Villepinte – Reprise des siphons – Avenue Gambetta	26 100 € HT	0	0	0	26 100 €

Eau potable :

Opération	Montant (y compris AMO-MOE)	DETR	Subventions Agences de l'eau	Subventions Département	Montant autofinancement
Schéma directeur – Brézilhac, Carlipa, Fenouillet du Razès, Ferran, La Force, Montréal, Laurac, Villasavary, Villeneuve les Montréal, Villesisclé	377 880 € HT	0	264 516 € (70%)	37 788 € (10%)	75 576 €
Cenne Monestiés – Travaux AEP tranche 3	238 855 € HT	0	167 198 € (70%)	23 885 € (10%)	47 772 €
Carlipa – Branchements en plomb	49 500 € HT	0	0	0	49 500 €
Villautou – Remplacement canalisation aérienne	14 558 € HT	0	0	0	14 558 €
Villasavary – Travaux AEP divers – Traverse	3 265 € HT	0	0	0	3 265 €

Le conseil communautaire approuve les dossiers présentés pour un montant total de 1 340 957 € H.T, autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions aux taux ci-dessus mentionnés auprès des Agences de l'Eau, de l'Etat et du Département de l'Aude, et à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ces projets.

5- Demande de subventions d'investissement « eau et assainissement » programme 2020-2021

Par délibérations du 27 septembre 2019 et du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé les opérations d'investissements d'assainissement pour la STEP Ribouisse, le schéma directeur Adour Garonne (Belpech, Molandier, Pech Luna, Plaigne, Villautou, Lafage, Cahuzac, Gaja la Selve, Saint Amans, Génerville, Plavilla, Saint Julien de Briola, Saint Gaudéric, Hounoux), et d'eau potable pour le schéma directeur Adour Garonne (Ex SIAEP Belpech Molandier, ex SIVOM Vixiège, Plavilla, Saint Gaudéric, Orsans, Hounoux).

Il est rappelé que la Communauté de communes a précédemment obtenu les subventions du conseil départemental de l'Aude et de l'Etat suivantes : STEP Ribouisse (20% DETR et 30% conseil département de l'Aude), schéma directeur assainissement - Adour Garonne (30% conseil départemental de l'Aude), schéma directeur de l'eau Potable - Adour Garonne (30% conseil départemental de l'Aude).

L'agence de l'eau Adour Garonne finance ce type d'opération d'investissement. Les subventions sont attribuées sur la base d'un prix de marché suite au résultat des consultations des entreprises. Les montants

des travaux sont : Assainissement - STEP Ribouisse : 304 488.25 € H.T, Assainissement - Schéma directeur Adour Garonne : 218 996.25 € H.T, Eau potable - Schéma directeur Adour Garonne : 255 893 € H.T.

Assainissement :

Opération	Montant (y compris AMO-MOE)	DETR	Subventions Agences de l'eau	Subventions Département	Montant autofinancement
STEP Ribouisse	304 488.25 € HT	60 897.65 € HT (20%)	91 346.48 € HT (30%)	91 346.48 € HT (30%)	60 897.65 € HT
Schéma directeur Adour Garonne (Belpech, Molandier, Pech Luna, Plaigne, Villautou, Lafage, Cahuzac, Gaja la Selve, Saint Amans, Génerville, Plavilla, Saint Julien de Briola, Saint Gaudéric, Hounoux)	218 996.25 € HT	0	109 498.13 € HT (50%)	65 698.88 € HT (30%)	43 799.24 € HT

Eau potable :

Opération	Montant (y compris AMO-MOE)	DETR	Subventions Agences de l'eau	Subventions Département	Montant autofinancement
Schéma directeur Adour Garonne (Ex SIAEP Belpech Molandier, Ex SIVOM Vixiège, Plavilla, Saint Gaudéric, Orsans, Hounoux)	255 893 € HT	0	127 947 € (50%)	76 768 € (30%)	51 178 €

Le conseil communautaire approuve les plans de financement des 3 opérations précitées, autorise Monsieur le Président à solliciter des subventions aux taux ci-dessus mentionnés auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ces projets.

6- Modification du tableau des effectifs

Monsieur André Viola expose aux membres de l'assemblée que deux postes d'agents titulaires doivent être créés au 1er octobre 2021 :

- Un poste catégorie C d'adjoint d'animation principal 2nde classe (TNC, 0,5 ETP), pour le service réseau lecture publique, dans le cadre d'une mutation depuis la mairie de Bram.
- Un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (TNC) pour le saxophone (en remplacement d'un agent titulaire partant à la retraite).

Il est également proposé de créer pour les besoins de fonctionnement de l'école des arts le poste suivant pour les contractuels :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2nde classe (TNC) pour le poste de DUMISTE, en remplacement des heures auparavant effectuées par un agent titulaire qui prend la direction de l'EIA.

Le conseil communautaire approuve les créations de poste ci-dessus évoquées, adopte le tableau des effectifs, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

7- Demande de subventions « chemins de randonnées »

Il est proposé de solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 60% du coût des travaux projetés. A ce titre, le tableau récapitulatif suivant est présenté :

ENTRETIEN/BALISAGE 2022			
SECTEUR Villasavary/Fanjeaux			
Sentiers	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Sentier d'interprétation	Entretien : EARL 2000	960.00€	576.00€
Sentier des Orchidées		1 680.00€	1 008.00€
Bois de la Hille et Mont Carrière / Fount Picou		1 680.00€	1 008.00€
SECTEUR Cenne-Monestiès			
Sentier	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
La Vallée du Lampy	Entretien et balisage : Alzonne Aménagement&Nature	455.00€	273.00€
SECTEUR Piège			
Sentier	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Sentier d'interprétation de Laurac le Grand	Entretien : EARL 2000	600.00€	360.00€
Sentier d'interprétation Cazalrenoux-Génerville	Entretien et balisage : Alzonne Aménagement&Nature	2 500.00€	1 500.00€
Sentier d'interprétation au départ de Plavilla	Entretien et balisage : Alzonne Aménagement&Nature	1 170.00€	702.00€
SECTEUR Montréalais			
Sentiers	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Chemin de Dominique	Entretien : Alzonne Aménagement & Nature	3 450.00€	2 070.00€
	Balisage : FFRandonnée Aude	900€	540€
Sentier d'interprétation botanique/bûcherons	Entretien : Alzonne Aménagement & Nature	575.00€	345.00€

SECTEUR Razès			
Sentiers	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Paysages et Vignobles en Bas-Razès	Entretien : EARL 2000	2 400.00€	1 440.00€
	Balisage : FFRandonnée Aude	525€	315€
Sentier des Crêtes	Entretien : EARL 2000	1 680.00€	1 008.00€
SECTEUR Fonters du Razès			
Sentier	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Boucle du Petit Saint-Christol	Entretien : Alzonne Aménagement & Nature	1 150.00€	690.00€
SENTIERS TERRITORIAUX			
Sentiers	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Tour du Lauragais	Entretien et balisage : Alzonne Aménagement & Nature	1 0800.00€	6 480.00€
Collines du vent		8 700.00€	5 220.00€
Espace VTT « Vallons de l'Autan »		2 070.00€	1 242.00€
BALISAGE VTT			
Balises VTT site Les Vallons de l'Autan	Fournisseur Intertrace	199.50€	119.70€
TOTAL		41 494.50€	24 896.70€

AMENAGEMENT/EQUIPEMENT/SIGALETIQUE 2022			
	Entreprise retenue	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Achat et pose de poteaux et piquets	Alzonne Aménagement&Nature	2 730.00€	1 638.00€
TOTAL		2 730.00€	1 638.00€

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 60% du coût des travaux projetés soit des montants de subventions sollicités pour l'entretien et le balisage 2022 de 24 896.70 €, et pour l'aménagement, l'équipement et la signalétique 2022 de 1 638 €, sur la base du plan de financement prévisionnel, et à signer tous documents, conventions, contrats, marchés relatifs à cette affaire.

8- Demande de subventions « rendez-vous en bibliothèque »

Monsieur Serge Serrano présente un nouvel appel à projets « Rendez-vous en bibliothèque » en remplacement et en complément d'une précédente demande de subvention.

Suite à la présentation de ce projet, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à solliciter la participation de la DRAC Occitanie à hauteur de 9800 € pour les projets « scènes de vi(e)llage et « mon théâtre papier », valide le lancement des projets « rendez-vous en bibliothèque » d'un montant prévisionnel de 19 925 € pour l'exercice 2021, autorise Monsieur le Président à signer tous documents, conventions, contrats relatifs à cette affaire.

9- Subvention d'équipement à la commune de Villepinte – Construction d'une maison de santé

Afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés par la communauté de communes aux communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fond de concours.

Monsieur Alain Rouquet présente ce projet de maison de Santé de 500 m² qui permettra notamment d'accueillir un dentiste, un médecin généraliste, un diététicien et un naturopathe.

La construction de cette maison de santé permettra de compléter l'offre de santé de notre territoire. Sur proposition de Monsieur André Viola le conseil communautaire :

-approuve l'attribution d'une subvention de 80 000 € à la commune de Villepinte dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé, conformément au tableau et aux modalités d'exécution ci-après,

Libellé des actions	Montant d'investissements TTC	Subvention d'équipement communauté de communes Piège Lauragais Malepère
Construction d'une maison de santé à Villepinte	1 556 080.64 €	80 000 €

Le projet étant commencé le règlement de la subvention interviendra dès réception des justificatifs de mandatement.

- précise que les crédits sont prévus au budget principal 2021 de la communauté de communes sur la nature 2041411,
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents, conventions et actes s'y afférant.

10- Subvention pour la 3eme édition du Canalathlon en pays Lauragais

L'édition 2021 du Canalathlon se déroule en Lauragais audois (départ commune de Fanjeaux, étape par Montréal, arrivée au château de Lordat à Bram). Au-delà de l'épreuve sportive, le Pays lauragais a organisé un village d'arrivée, qui a permis de promouvoir le territoire par l'organisation d'un marché de producteurs et d'artisans, un stand d'informations touristiques, des animations culturelles, mais également des actions écoresponsables.

Considérant l'intérêt de cette manifestation pour la promotion de notre territoire, le conseil communautaire, accorde une subvention de 1000 € au Pays Lauragais, dit que les crédits sont inscrits au budget principal (chapitre 65) et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

11- Subvention à l'association « la verrerie d'Alès » - Temps de cirque dans l'Aude

Considérant l'intérêt de cette manifestation pour notre territoire, le conseil communautaire accorde une subvention de 3000 € à l'association la verrerie d'Ales dans le cadre de l'opération temps de cirque dans l'Aude, dit que les crédits sont inscrits au budget principal (chapitre 65) et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

12- Adhésion à l'association Cœur d'Occitanie

L'Association Cœur d'Occitanie lancée en juin 2021 a pour objet de réunir les collectivités, les chefs d'entreprises, les chambres consulaires dans l'optique de renforcer l'attractivité et le développement économique des entreprises sur le territoire reliant Toulouse à la Mer.

Considérant l'intérêt pour notre territoire de maintenir une mobilisation forte et la nécessité de structurer cette action, le conseil communautaire approuve l'adhésion à l'association Cœur d'Occitanie, valide le versement de la cotisation annuelle de 1000 Euros, dit que les crédits sont inscrits au budget principal et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

13- Modification du nombre de membres et désignation des membres élus – CIAS

Vu les articles L123-1 à 123-9, R123-1 à 123-65 du code de l'action sociale et des familles et la délibération du 30 octobre 2008 portant création d'un CIAS.

Compte tenu du souhait de 8 membres élus et membres qualifiés de ne plus siéger à cette instance, il est proposé au conseil communautaire de modifier le nombre de membre du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (CIAS).

Outre son président, le conseil d'administration doit comprendre en nombre égal, des membres élus en son sein au scrutin majoritaire à deux tours par l'établissement public de coopération intercommunale et des membres nommés par Monsieur le Président parmi les personnes participants à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire.

Le conseil communautaire fixe la composition du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) comme suit : 8 membres élus et 8 membres nommés par le président soit 17 membres avec Monsieur le Président, procède à l'élection des 8 membres élus au scrutin majoritaire à deux tours, après avoir constaté qu'une seule liste était candidate, décide de maintenir vu les résultats du scrutin, les conseillers communautaires élus, membres du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale suivant : Marie-Hélène Boyer, Jacques Danjou, Florence Fourier, Dominique Fromilhague, Christian Lucato, Anne-Marie Mazieres, Floréal Soler, Pierre Vidal, précise que la présidence du conseil sera assurée par Monsieur André Viola, autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Charte des énergies renouvelables / Contrat de transition écologique :

Monsieur Viola précise qu'une conférence des Maires précédé d'un bureau aura lieu en Novembre avec deux points principaux :

-une charte des énergies renouvelables, sujet très important qui concerne forcément les communes du fait de l'émergence de nombreux projets sur le territoire dont certains de grande ou très grande envergure. La communauté de communes était sollicitée jusqu'à présent par le pôle ENR sans avoir de ligne directrice. Cette charte permettra de donner un avis justifié.

- le contrat de relance et de transition écologique, avec le retour des fiche actions, pour un CRTE qui sera acté en décembre. Le CRTE permettra d'aboutir à un projet de territoire en juin 2022.

Chaque délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Fait à Bram le 15/10/2021

Le Président



André VIOLA.